

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

### 2026\_65 – OBJET : Convention de formation professionnelle avec l'Union Pompiers 13

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026\_2\_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée « Recyclage HO-B0-BE Manoeuvre », pour 9 agents communaux. L'Union pompiers 13 propose ce type de formation.

**DECIDE** de signer la convention avec l'Union Pompiers 13 – 34187517700030 – 7 place Jean Jaurès – 13130 Berre-l'Étang, afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui se déroulera le 18 novembre 2026, de 8h30 à 15h30, pour un coût total de 700€ TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 25 juin 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCEL

